



DÉCISION DU MAIRE – 22DG-106

REVALORISATION DES TARIFS À COMPTER DU 01.01.2023

**Mise à disposition de personnel communal
Location de véhicules, engins, équipements et matériels communaux
Raccordements électriques dans le cadre des marchés
d'approvisionnement
Droits de place et de stationnement - vente de bois de chauffage
enlèvement des déchets sauvages – reproduction de pièces
administratives**

Le Maire de la Commune des Ponts-de-Cé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 20SE0306-01 du 3 juin 2020 relative aux délégations du maire et, d'une manière générale, aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal du 23 mars 2009 relative aux tarifs d'occupation du domaine public après travaux, à la mise à disposition de personnel et de matériel communaux, aux marchés d'approvisionnement et emplacements pour ventes diverses, et par laquelle les révisions de tarifs se feraient par décision du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal 21SE0912-07 du 9 décembre 2021 fixant, à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs relatifs à la reproduction de pièces administratives ;

Vu la décision du maire 21DG-095 fixant, à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs relatifs à la mise à disposition de personnel communal, l'utilisation de véhicules, engins et matériels communaux et à la location d'équipements communaux, de même qu'aux raccordements électriques dans le cadre des marchés d'approvisionnement, aux droits de place et de stationnement sur le territoire communal, à la vente de bois de chauffage et à l'enlèvement des déchets sauvages ;

Considérant l'avis de la Commission des Ressources réunie le 6 décembre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs ;

DÉCIDE :

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs ci-dessous seront appliqués :

1.1 – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL	
	Tarifs horaires
- Agent technique principal - Agent de maîtrise	34,10 €

- Agent technique qualifié - Agent technique / Agent d'entretien - Agent de salubrité	34,10 €
- Technicien	56,60 €
- Ingénieur	73,80 €

1.2 - UTILISATION DE VEHICULES, ENGINES ET MATERIELS COMMUNAUX Facturation aux collectivités, associations et organismes divers suite à dégradation, accident ou travaux sur domaine public		
1.2.1 - VEHICULES ET ENGINES (sans chauffeur)		
	Unité	Tarif unitaire
- Camion < 3,5 tonnes	heure	41,90 €
- Camion > 3,5 tonnes	"	56,20 €
- Camion > 3,5 tonnes avec grue ou nacelle	"	63,10 €
- Véhicule (VL) - Fourgonnette	"	21,80 €
- Tracteur > 40 CV - Chariot élévateur	"	24,70 €
- Tractopelle	"	55,50 €
- Cylindre vibrant double bille	"	13,60 €
- Compresseur de chantier	"	16,00 €
- Bétonnière	"	51,50 €
- Tronçonneuse	"	52,70 €
- Pilonneuse	"	45,50 €
- Pompe à eau	"	27,90 €
- Tondeuse petit modèle	heure	11,10 €
- Tondeuse grand modèle	"	43,90 €
- Hydrogommneur (y compris sable)	"	114,00 €
- Aspiratrice (avec chauffeur)	"	117,00 €
- Balayeuse-laveuse automotrice (avec chauffeur)	"	112,00 €

1.2.2 - KIT DE SIGNALISATION ROUTIERE				
	Location Tarif journalier par kit	Transport		Installation sur site Tarif par kit
		Livraison sur site OU Retour vers lieu de stockage Tarif par kit	Aller et retour Tarif par kit	
Kit de signalisation : - panneau B15 - panneau C18 - 2 panneaux «Danger» - 5 cônes	26,60 €	6,50 €	12,90 €	12,90 €

1.3 - LOCATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX				
1.3.1 - BARRIÈRES MÉTALLIQUES				
	Location Tarif journalier par barrière	Transport		Installation sur site Tarif par barrière
		Livraison sur site OU Retour vers lieu de stockage Tarif par barrière	Aller et retour Tarif par barrière	
Longueur 2,50 m	2,40 €	3,40 €	6,90 €	6,90 €
Longueur 2,00 m	1,70 €			
1.3.2 - CHALET EN BOIS				
Location (inclus mise à disposition de personnels et engins pour transport aller/retour et montage Forfait par chalet		De 1 à 7 jours Tarif journalier	Au-delà de 7 jours Tarif par jour supplémentaire	
298,00 €		30,10 €	12,40 €	
1.4 - RACCORDEMENTS, DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT				
1.4.1 - RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES (JOURS DE MARCHES D'APPROVISIONNEMENT)				
		Tarif trimestriel	Tarif journalier	
- Sans abonnement		Sans objet	6,00 €	
- Avec abonnement		29,00 €	Sans objet	
1.4.2 - EMPLACEMENTS POUR STATIONNEMENT DES TAXIS				
- Ensemble des sites dédiés sur le territoire communal			Exonéré	
1.4.3 - EMPLACEMENTS POUR MARCHES D'APPROVISIONNEMENT				
			Tarif journalier par ml ou m ²	
- Sans abonnement			0,85 €	
- Avec abonnement			0,72 €	
1.4.4 - EMPLACEMENTS POUR VENTES DIVERSES ET SPECTACLES				
			Tarif journalier par véhicule ou installation	
- Véhicules de vente tous produits de consommation à emporter (glaces, frites, pizzas...)			10,60 €	
- Véhicules d'exposition / Bureaux publicitaires			6,90 €	
- Véhicules des fêtes foraines, manèges			1,90 €	
- Camions d'outillage			73,10 €	
- Emplacements pour ventes de fleurs aux entrées des cimetières et des établissements des producteurs			27,60 €	
			Le ml ou m ²	
- Petits cirques sans chapiteau, théâtres et spectacles de rue			0,37 €	
		Caution	Tarif journalier (hors jours arrivée/départ)	
- Cirque avec chapiteau ≤ à 500 m ² sans branchem- ent électrique		638,00 €	64,00 €	

1.4.5 - INSTALLATIONS LIÉES A DES ACTIVITÉS COMMERCIALES PERMANENTES

	Tarif annuel / m ²
- Étalages	6,10 €
- Terrasses nues (sans aménagement)	18,20 €
- Terrasses aménagées et non couvertes (type plancher bois)	30,50 €
- Terrasses couvertes (couvertures fixes)	61,30 €
- Stationnement de véhicule (scooter, voiture...)	18,20 €
- Secteur délimité par l'avenue Galliéni, l'avenue du 8 Mai 1945, l'avenue de l'Europe et la rue David d'Angers	Exonéré

	Tarif annuel / dispositif
- Installations murales en saillie (bannes, stores, marquises, distributeurs divers...)	17,70 €
- Mât directionnel (jalonnement commercial)	52,00 €

1.5 - VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

	Tarif par stère, soit 1 m ³
- Bois de chauffage sur pied	18,00 €
- Bois stéré de qualité inférieure	25,70 €
- Bois stéré de qualité supérieure	38,50 €

1.6 - ENLEVEMENT DES DÉCHETS SAUVAGES

	Tarif par intervention
- Jusqu'à 1m ³ de déchets collectés	487,00 €
- Au-delà d'1m ³ de déchets collectés	1 622,00 €

1.7 - URBANISME - REPRODUCTION DE PIÈCES ADMINISTRATIVES

	Tarif noir et blanc	Tarif couleur
- Photocopie A4	0,19 €	0,24 €
- Photocopie A3	0,27 €	0,36 €
- Plan autres formats	Au coût réel	Au coût réel

	Tarif unitaire
- Photocopie sur CDROM	Au coût réel
- Clé USB vierge 512 MO	

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie des Ponts-de-Cé et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 7 décembre 2022

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

